

Directives volontaires pour une

GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS

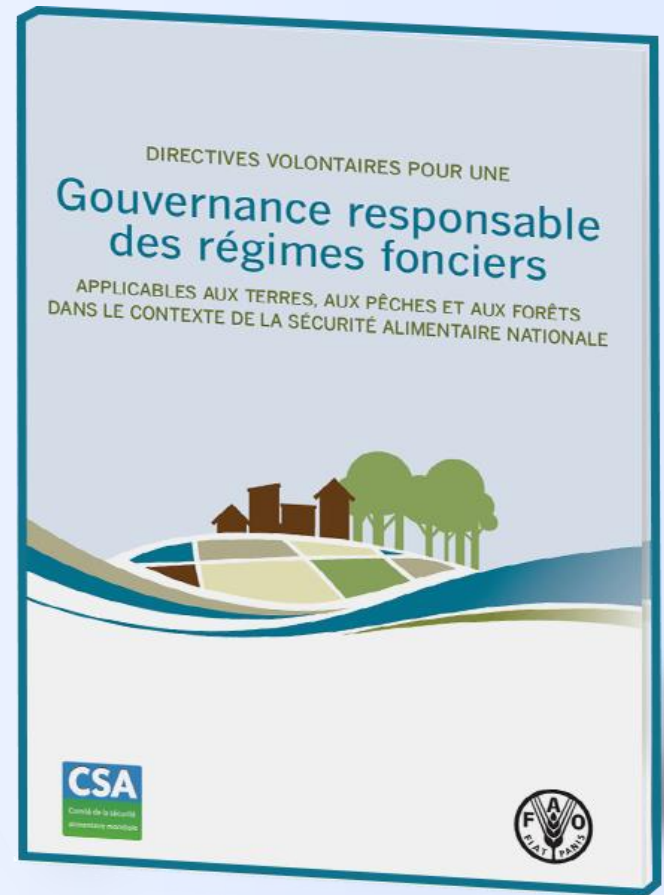
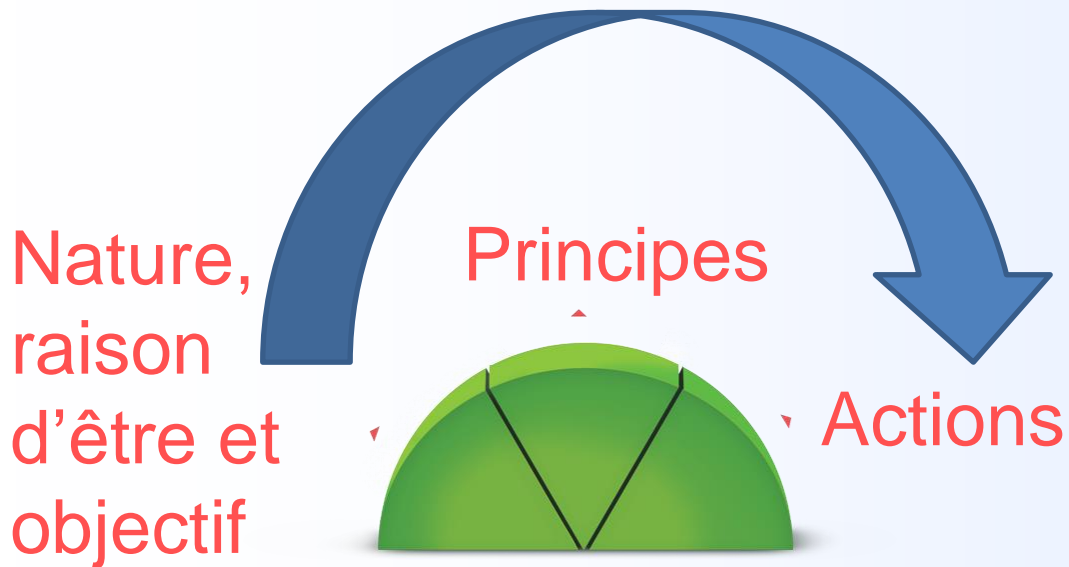
dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale

Des principes aux actions...

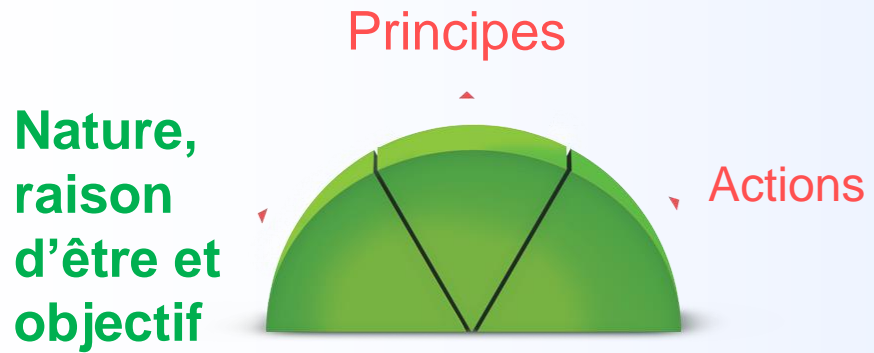
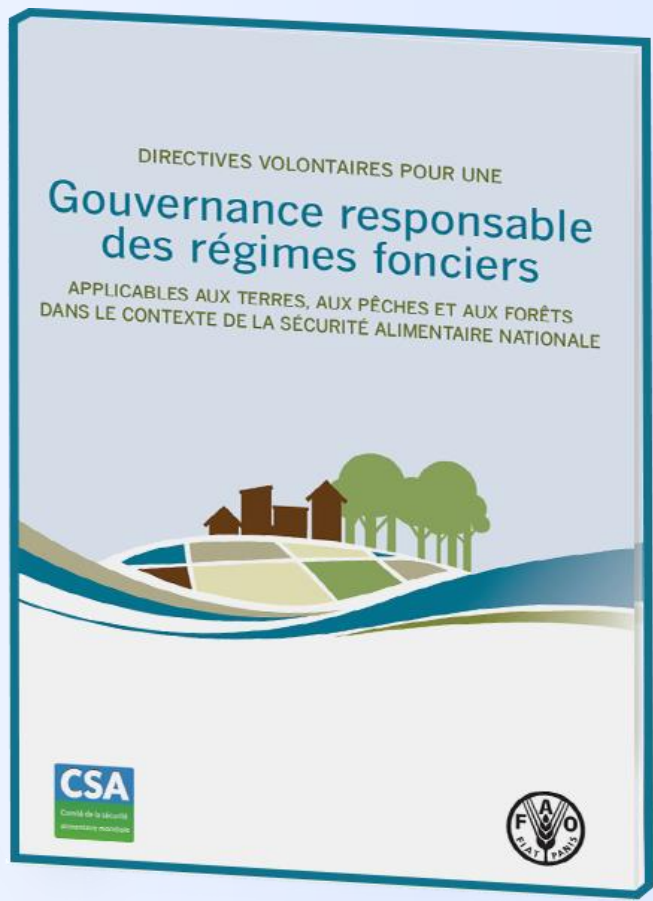


Food and Agriculture Organization
of the United Nations

Des principes aux actions: que sont les Directives et comment les utiliser ?



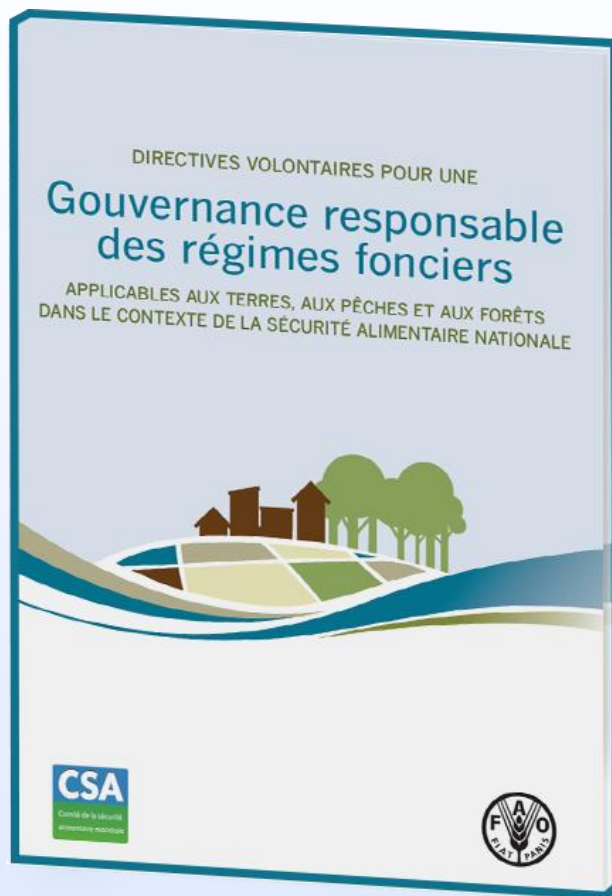
Que sont les Directives?



Que sont les Directives?

Le premier document **international** sur le foncier

La gouvernance **Responsable** signifie entreprendre les bonnes actions et les faire bien



Une **référence** pour améliorer la gouvernance foncière

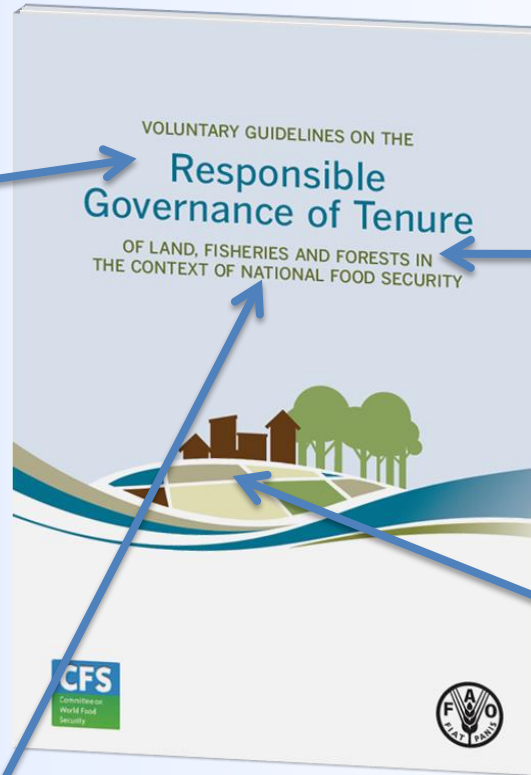
Un **consensus** sur des pratiques existantes

Que sont les régimes fonciers au sens des Directives ?

Comment les gens ont **accès aux ressources naturelles.**

Qui peut faire usage de quelles ressources, pour combien de temps et à quelles conditions.

Mise en œuvre dans un contexte **national**

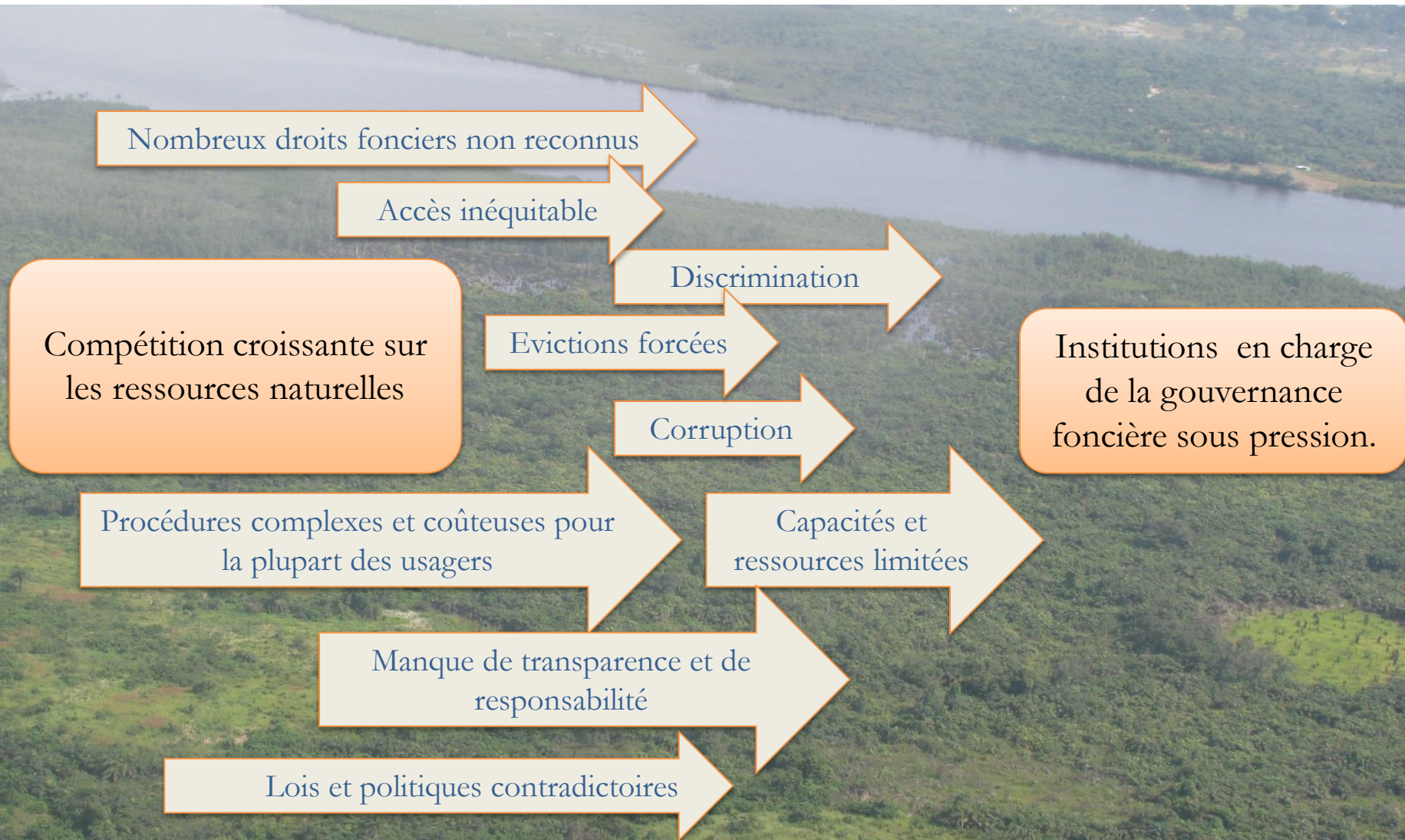


Se concentrent sur les **terres, les pêches et les forêts**

Considèrent **tous les types de tenure foncière** :

Public, privée, commune, collective, autochtone, coutumière.
La propriété, comme les autres droits d'accès ou d'usage

Pourquoi ces Directives ?



Comment les Directives ont-elles été élaborées ?

RECHERCHE et CRÉATION DE RÉSEAUX

- à partir de 2000

CONCERTATION

CONSULTATIONS

- 2009 – 2010

RÉDACTION

- 2011
(janvier – juin)



NEGOCIATION

3 SESSIONS de NÉGOCIATIONS

- 2011 – 2012
(juillet, octobre, mars)

APPROBATION par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

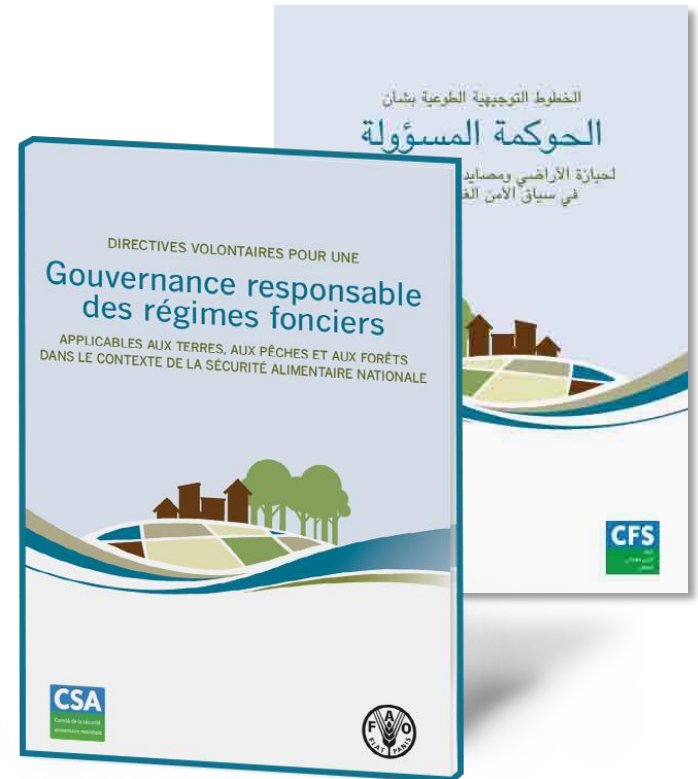
- 11 mai 2012



Développement des Directives volontaires

IMPORTANTANCE DU PROCESSUS

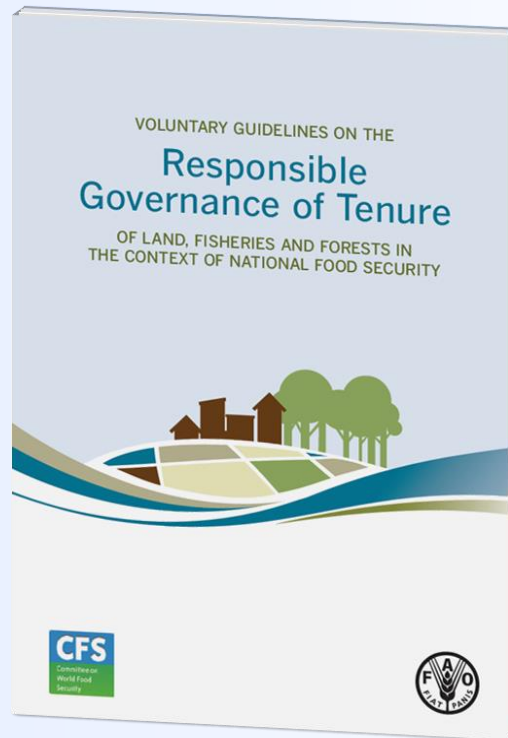
- Le processus a conduit à un texte pertinent, approprié et accepté/légitimé au niveau mondial
- Une dynamique de dialogue entre acteurs a été créée
- Nécessité de sensibilisation, de promotion, de développement des capacités,
- Nécessité de développer des réseaux et partenariats



Quels sont les objectifs des Directives ?

Les Directives visent à :

améliorer la gouvernance des régimes fonciers, pour le bénéfice de tous, avec un accent particulier sur les populations vulnérables et marginalisées



Afin de :

contribuer à la sécurité alimentaire, au développement durable et à la gestion de l'environnement

En

... renforçant la transparence des systèmes fonciers

...protégeant les droits fonciers légitimes

...améliorant des cadres politique, juridique et institutionnel

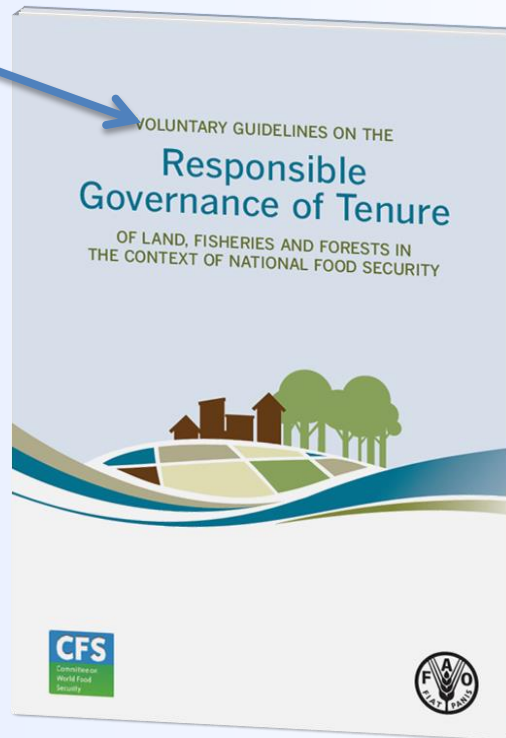
Que peuvent les Directives ?

Sur une base volontaire, les Directives peuvent ...

... établir des principes

... fixer des points de référence

... contribuer au développement des cadres politique, législatif et administratif



Les Directives peuvent être utilisées par tout le monde, par toutes les organisations et ce, dans tous les pays

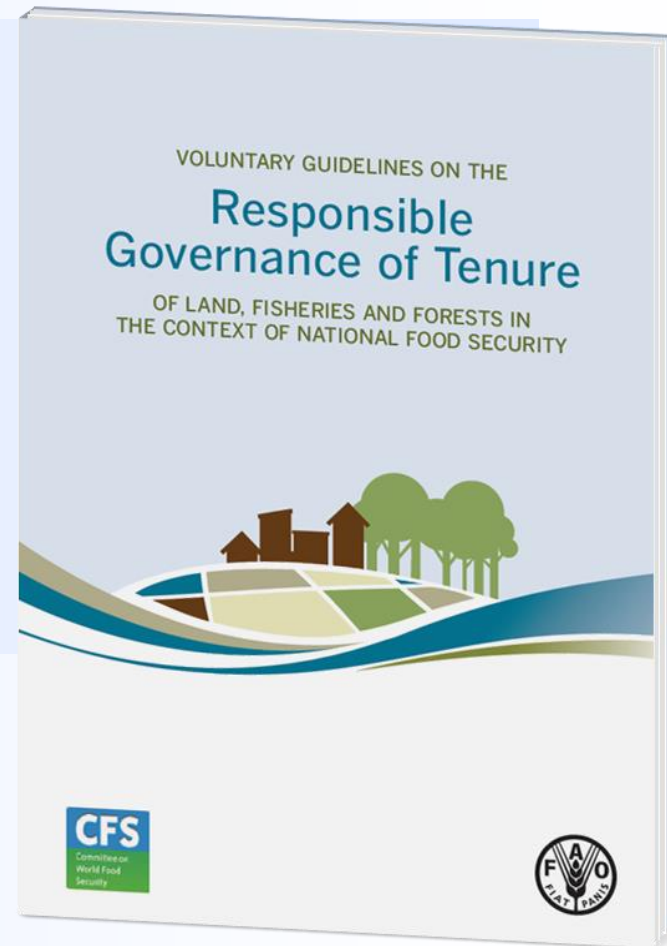
Les Directives peuvent aider à créer des ponts



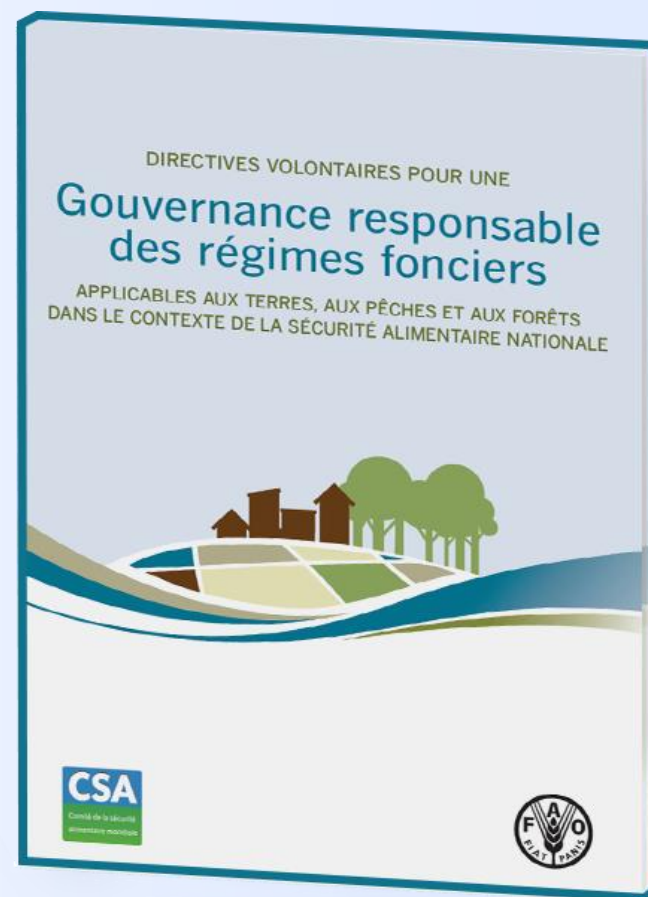
Ce que les Directives ne peuvent pas

Elles n'ont pas de caractère obligatoire.

Elles ne remplacent pas des lois ou des traités.

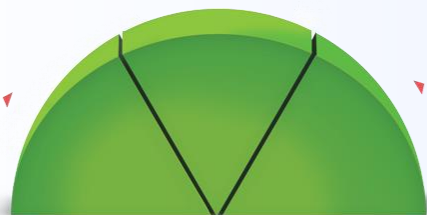


Quels principes guident les Directives?



Principes

Nature et objectif



Actions

Table des matières

AVANT-PROPOS	iv
1 Observations préliminaires	1
1. Objectifs	1
2. Nature et portée	2
2 Questions générales	3
3. Principes directeurs d'une gouvernance foncière responsable	3
3A Principes généraux	3
3B Principes de mise en œuvre	4
4. Droits et responsabilités relatifs aux régimes fonciers	5
5. Cadres politique, juridique et organisationnel relatifs aux régimes fonciers	7
6. Fourniture de services	9
3 Reconnaissance juridique et attribution des droits et devoirs fonciers	11
7. Mesures préventives	11
8. Terres, pêches et forêts publiques	12
9. Peuples autochtones et autres communautés appliquant des systèmes fonciers coutumiers	14
10. Régimes fonciers informels	17
4 Transferts et autres modifications des droits et devoirs fonciers	19
11. Marchés	19
12. Investissements	20
13. Remembrement agricole et autres approches de réorganisation	24
14. Restitution	25
15. Réformes redistributives	26
16. Expropriation et compensation/indemnisation	28
5 Administration des régimes fonciers	31
17. Enregistrement des droits fonciers	31
18. Estimation de la valeur foncière	32
19. Fiscalité	33
20. Aménagement réglementé du territoire	34
21. Règlement des différends sur les droits fonciers	35
22. Questions transfrontières	36
6 Action face au changement climatique et aux situations d'urgence	37
23. Changement climatique	37
24. Catastrophes naturelles	38
25. Conflits relatifs aux régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts	39
7 Promotion, mise en œuvre, suivi et évaluation	41

RECONNAÎTRE ET RESPECTER
tous les droits fonciers légitimes et leurs détenteurs

PROTÉGER
les droits fonciers légitimes contre les menaces

PROMOUVOIR ET FACILITER
l'exercice des droits fonciers légitimes

DONNER ACCES A LA JUSTICE
en cas de violation de droits fonciers légitimes

PRÉVENIR
les différends fonciers, les conflits violents et la corruption

PRINCIPES généraux pour des acteurs non-étatiques

Eviter d'empiéter sur...

Prévenir les violations...

Prévoir des mécanismes de résolution...

Identifier et évaluer toute violation...

**...DES DROITS DE L'HOMME
OU DES DROITS FONCIERS
LEGITIMES**

PRINCIPES généraux de mise en œuvre pour tout un chacun

- Dignité humaine
- Non-discrimination
- Equité et justice
- Egalité des sexes

- Approches holistiques et durables
- Consultation et participation

- Etat de droit
- Transparence
- Obligation de rendre compte
- Amélioration continue

Quelles Actions à entreprendre?

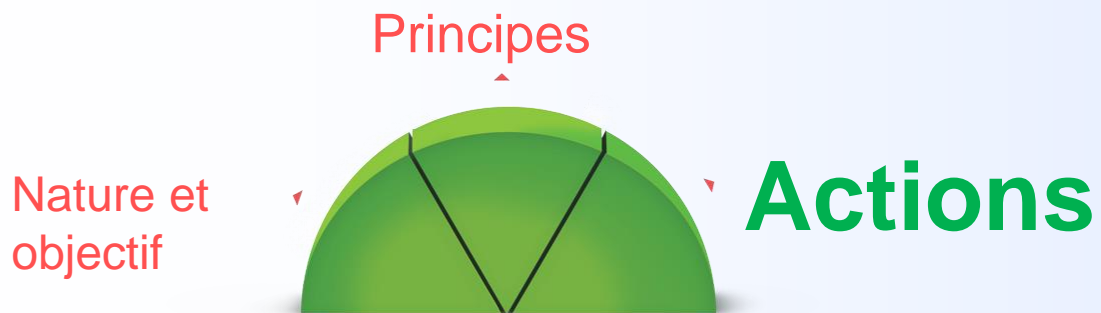
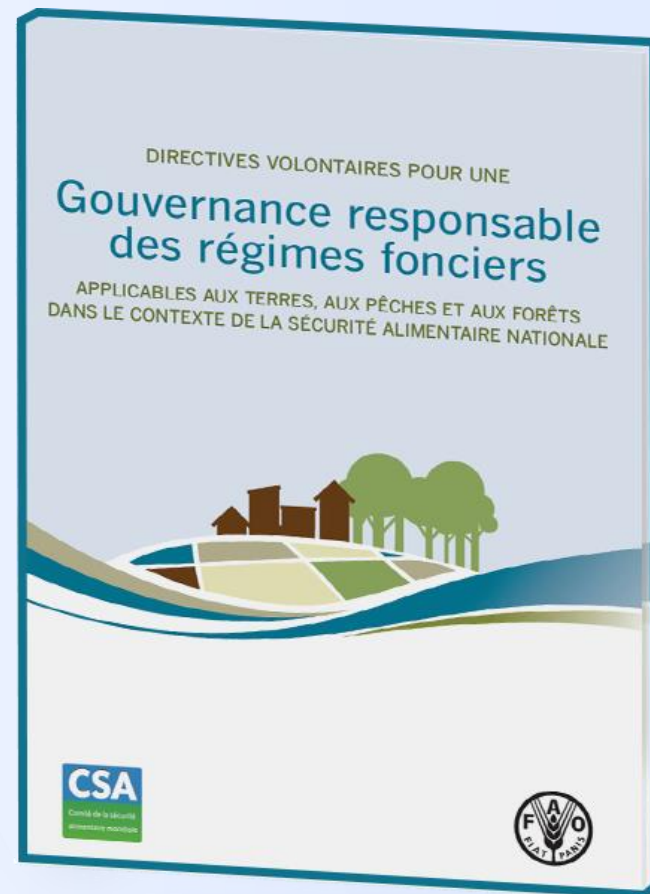


Table des matières

AVANT-PROPOS	iv
1 Observations préliminaires	1
1. Objectifs	1
2. Nature et portée	2
2 Questions générales	3
3. Principes directeurs d'une gouvernance foncière responsable	3
3A Principes généraux	3
3B Principes de mise en œuvre	4
4. Droits et responsabilités relatifs aux régimes fonciers	5
5. Cadres politique, juridique et organisationnel relatifs aux régimes fonciers	7
6. Fourniture de services	9
3 Reconnaissance juridique et attribution des droits et devoirs fonciers	11
7. Mesures préventives	11
8. Terres, pêches et forêts publiques	12
9. Peuples autochtones et autres communautés appliquant des systèmes fonciers coutumiers	14
10. Régimes fonciers informels	17
4 Transferts et autres modifications des droits et devoirs fonciers	19
11. Marchés	19
12. Investissements	20
13. Remembrement agricole et autres approches de réorganisation	24
14. Restitution	25
15. Réformes redistributives	26
16. Expropriation et compensation/indemnisation	28
5 Administration des régimes fonciers	31
17. Enregistrement des droits fonciers	31
18. Estimation de la valeur foncière	32
19. Fiscalité	33
20. Aménagement réglementé du territoire	34
21. Règlement des différends sur les droits fonciers	35
22. Questions transfrontières	36
6 Action face au changement climatique et aux situations d'urgence	37
23. Changement climatique	37
24. Catastrophes naturelles	38
25. Conflits relatifs aux régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts	39
7 Promotion, mise en œuvre, suivi et évaluation	41

ACTIONS à entreprendre

Droits et responsabilités.

- Reconnaître et protéger les droits
- Supprimer les discriminations
- Fournir des cadres de résolution des conflits

Cadres politiques, juridiques et organisationnels

- Réviser ces cadres
- Coordonner les actions des différentes agences
- Aborder les difficultés spécifiques des femmes

Fourniture de services

- Un effort commun pour prévenir la corruption
- Des services accessibles à tous
- Un personnel bien formé et bien équipé

Table des matières

AVANT-PROPOS	iv
1 Observations préliminaires	1
1. Objectifs	1
2. Nature et portée	2
2 Questions générales	3
3. Principes directeurs d'une gouvernance foncière responsable	3
3A Principes généraux	3
3B Principes de mise en œuvre	4
4. Droits et responsabilités relatifs aux régimes fonciers	5
5. Cadres politique, juridique et organisationnel relatifs aux régimes fonciers	7
6. Fourniture de services	9
3 Reconnaissance juridique et attribution des droits et devoirs fonciers	11
7. Mesures préventives	11
8. Terres, pêches et forêts publiques	12
9. Peuples autochtones et autres communautés appliquant des systèmes fonciers coutumiers	14
10. Régimes fonciers informels	17
4 Transferts et autres modifications des droits et devoirs fonciers	19
11. Marchés	19
12. Investissements	20
13. Remembrement agricole et autres approches de réorganisation	24
14. Restitution	25
15. Réformes redistributives	26
16. Expropriation et compensation/indemnisation	28
5 Administration des régimes fonciers	31
17. Enregistrement des droits fonciers	31
18. Estimation de la valeur foncière	32
19. Fiscalité	33
20. Aménagement réglementé du territoire	34
21. Règlement des différends sur les droits fonciers	35
22. Questions transfrontières	36
6 Action face au changement climatique et aux situations d'urgence	37
23. Changement climatique	37
24. Catastrophes naturelles	38
25. Conflits relatifs aux régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts	39
7 Promotion, mise en œuvre, suivi et évaluation	41

Parties 3 à 6: Recommandations techniques

3: reconnaissance et attribution des droits et devoirs fonciers (droits légitimes des communautés et des particuliers, droits informels, utilisation et contrôle des ressources foncières publiques).

4: modification des droits fonciers (marchés fonciers équitables et transparents, investissements responsables et respectueux des droits légitimes, remembrements, restitution, redistribution, expropriation / compensation).

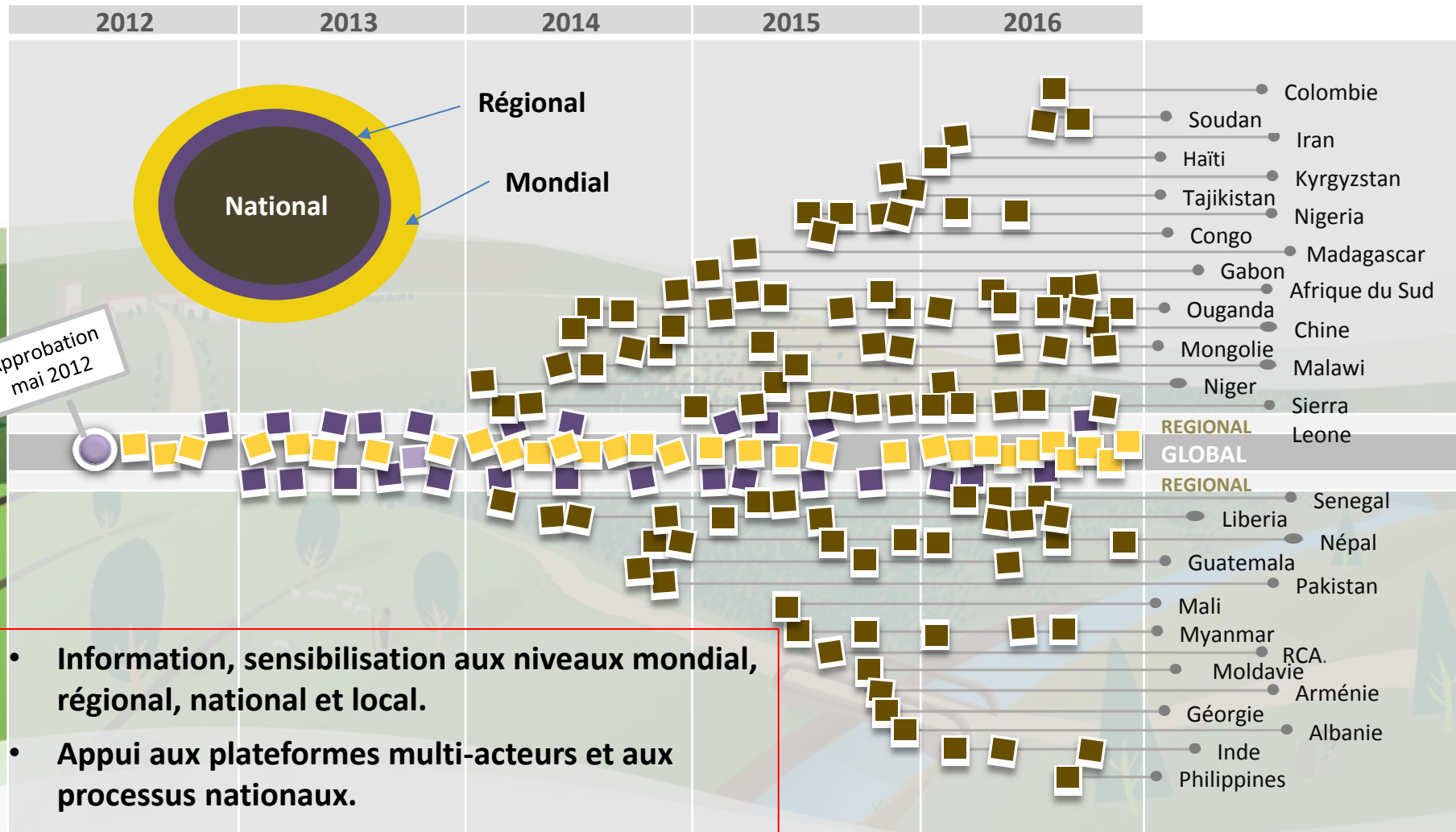
5: Administration des régimes fonciers (enregistrement, valeur foncière, fiscalité, règlement des différends, aménagement du territoire).

6: changements climatiques et situations d'urgences.

Partie 7 : Qui est responsable de la mise en oeuvre des actions visant à améliorer la gouvernance foncière ?



Prise en compte et utilisation des Directives à la fois aux niveaux mondial et régional et dans un nombre croissant de pays



- Information, sensibilisation aux niveaux mondial, régional, national et local.
- Appui aux plateformes multi-acteurs et aux processus nationaux.
- Formation et renforcement des capacités.
- Elaboration de guides et documents techniques.
- Appui au développement de politiques et de lois.

Utilisation des Directives : exemple de l'élaboration des politiques et des lois foncières



Requête du
Ministère en
charge du
foncier

Comité multi-acteurs pour la
mise en œuvre des DV

2 Ateliers nationaux de sensibilisation

Validation

- Avec appui FAO, projet de certification de la propriété coutumière (CCO) basé sur le système "Open Tenure".
- Développement des capacités locales.
- Expérience CCO nourrit le débat national sur la politique foncière.
- Plan de réplication et d'expansion du système CCO.
- Les bailleurs ont mis en place le groupe des partenaires sur le foncier.

Formalisation des droits fonciers coutumiers en Ouganda



Accompagner les réformes du cadre légal en Mongolie



Création d'une plateforme **multi-acteurs pour le suivi de la mise en œuvre des DV.**

Entreprendre des actions :

- Traduction des DV en mongol.
- Evaluation de la gouvernance foncière dans le secteur forestier;
- Préparation d'une loi sur les terres pastorales;
- Organisation de sessions de formation des acteurs;

Appui FAO: Organisation d'une série de 3 ateliers nationaux (débat sur la loi pastorale); appui à la plateforme; Organisation des formations (Société civile, formation spécifique sur les questions de genre); Appui méthodologique et financier à l'évaluation de la gouvernance foncière dans le secteur forestier; appui à la formulation du projet de loi pastorale (comparaison avec les principes des DV) et au processus de concertation.



Plus d'information

TELECHARGER LES DIRECTIVES
www.fao.org/nr/tenure

SOUSCRIRE AU BULLETIN
MENSUEL
VG-tenure@fao.org